

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 « PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°3B

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	26
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **sept juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er juillet 2026 s'est réuni, à la
 Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
 sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. SAINT-ANDRÉ, pouvoir du titulaire Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. Mme MERLE. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. THUILLIER, pouvoir du titulaire M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF, pouvoir à Mme BONNEFOY
- Commune de LAPALISSE : M. FUMOUX, pouvoir à Mme EGAL BUJAN
- Commune de SAINT-PRIX : M. DÉMONET, pouvoir à M. HANGARD

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Afin d'intégrer la Commune de Billezois, dont les élections
 municipales se sont déroulées le 14 juin dernier, Madame la
 Présidente propose au Conseil de recomposer la Commission Locale
 d'Évaluation des transferts de charges et de ressources comme suit :

OBJET :

**Commission Locale
 d'Évaluation des transferts
 de charges et de
 ressources – Modification.**

**Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges et de ressources
 composée d'un membre par commune choisi parmi les conseillers municipaux
 (article 1609 nonies C du CGI – IV)
 Responsable administratif : Anne-Christelle SOUCHON**

1 Représentant par commune
-Commune de ANDELAROCHE : Thomas MONIER
-Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Delphine THÉVENOUX
-Commune de BERT : Michel VIVIER
-Commune de BILLEZOIS : Yves PLANCHE
-Commune de DROITURIER : Carole DUJON
-Commune de ISSERPENT : Louis SALLES
-Commune de LAPALISSE : Stéphanie CHERVIN
-Commune de LE BREUIL : Nadine VAUDOLON
-Commune de PERIGNY : Jean-Pierre DÉMARET
-Commune de SAINT-CHRISTOPHE EN BOURBONNAIS : Cédric EXBRAYAT
-Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : Pascal HAMON
-Commune de SAINT-PIERRE LAVAL : René PERRIER
-Commune de SAINT-PRIX : Didier HANGARD
-Commune de SERVILLY : Bernard GAUD

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la nouvelle composition de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges et de ressources telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 16 JUIL. 2026
Publié le : 16 JUIL. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »